



Dijon  
29 & 30 novembre 2016

## Le logement accompagné, au cœur du développement local

# Atelier

## Synthèse

# Regards croisés de résidences accueil sur leurs projets

*Animation par Pierre-Marc Navales, chargé de mission  
à l'Unafo*

Pierre-Marc NAVALES rappelle que les résidences accueil ont été instituées par une circulaire de 2005, qui les définissait comme une modalité particulière de la pension de famille, avec une spécificité qui consistait à accueillir des personnes atteintes de handicap psychique dans un partenariat peu formalisé avec un établissement psychiatrique ou avec l'accompagnement médico-social.

Ces résidences peuvent donc répondre à des réalités très différentes d'un territoire à l'autre, voire sur un même territoire ou au sein d'une même structure. La circulaire visait à créer deux résidences accueil par région, mais le développement de ces résidences a été important et l'Unafo en a accueilli un grand nombre. Au mois de mai, le Président de la République, François Hollande, a par ailleurs annoncé la création de 1 500 places supplémentaires en pension de famille, dont un tiers devaient concerner les résidences accueil.

L'objectif de cet atelier ne consiste pas à modéliser un dispositif, mais plutôt à témoigner de la diversité des expériences et à identifier, au-delà de cette diversité, un certain nombre d'éléments communs.

Les profils des adhérents qui gèrent ces dispositifs sont très variés : certains proviennent d'associations tutélaires, d'autres du champ sanitaire, d'autres encore du champ médico-social. Un dialogue peut être mis en place afin de rassembler les expériences des différents membres de ce dispositif des résidences accueil.

Pierre-Marc NAVALES propose aux participants de décrire comment ils ont été amenés à mettre en place ce dispositif de logement accompagné spécifique qu'est la résidence accueil.



## Le logement accompagné, au cœur du développement local

Dijon  
29 & 30 novembre 2016

Laetitia ANDRE (IAF Les Invités au Festin) est coordinatrice de deux associations à Besançon qui accueillent des personnes handicapées psychiques dans un mode d'accompagnement qui leur permet, à travers le lien qui peut être créé avec d'autres résidents, d'expérimenter leurs capacités d'autonomie et de retrouver une place dans la société. Le réseau auquel participent ces associations a pour objectif de porter l'essai du concept de psychiatrie citoyenne afin de permettre l'ouverture de nouveaux lieux de vie. Le fonctionnement des maisons relais repose sur le salariat, mais également sur un grand nombre de bénévoles qui interviennent pour contribuer à créer un accueil chaleureux et convivial.

Jean-Jacques JEULIN (AGLA Nelson Mandela) se définit avant tout comme gestionnaire de logements accompagnés. L'accompagnement médical que nécessitent les publics des résidences accueil est assuré grâce à un partenariat avec les hôpitaux psychiatriques, qui détachent des aides-soignants et infirmiers. Un psychiatre participe également aux commissions d'admission.

Pierre-Marc NAVALES demande à Laetitia ANDRE des précisions sur le dispositif des résidences accueil dont elle assure la gestion.

Laetitia ANDRE répond que les Invités au Festin constituent un ensemble issu d'une association qui possédait initialement un statut de GEM. Cette structure regroupe des services et accompagnements au bénéfice de ses résidents.

Thierry HAYOTTE (APAT) témoigne que le projet auquel il participe a permis de démontrer l'efficacité d'un processus qui permet à des personnes handicapées de côtoyer au quotidien des personnes qui sont en activité.

Jean-Marc LEBAGOUSSE (Mutualité Indre et Loire) fait part de son expérience dans une résidence accueil en Val-de-Loire, dont l'objectif à l'ouverture était d'accueillir un public issu de cliniques psychiatriques et ne disposant d'aucune solution de logement à sa sortie. Des appartements en colocation et des studios leur sont proposés, ainsi qu'une maison accueil. Le partenariat avec le secteur psychiatrique est complexe en raison d'une réorganisation du secteur à Tours. Un travail est mené afin de permettre aux personnes concernées de conserver leurs médecins référents.

Flore REY (Udaf 82) indique que les partenariats sont noués au cas par cas, en fonction des partenaires qui peuvent être mobilisés dans les différents territoires.

Pierre-Marc NAVALES s'enquiert des limites potentielles de ces partenariats.

Jean-Jacques JEULIN indique que ces limites portent sur la différence de dimension entre les associations et l'institution qu'est l'hôpital psychiatrique. Le partenariat entre ces entités est noué dans un intérêt réciproque. Dans les logements accompagnés, les résidents font appel aux services d'infirmiers libéraux. Ces logements permettent l'intégration de ces résidents dans la ville. Le partenariat est particulièrement intéressant lorsque chaque acteur reste concentré sur son domaine de spécialisation.



## Le logement accompagné, au cœur du développement local

Dijon

29 & 30 novembre 2016

Un intervenant demande quelle est la durée moyenne de rotation des résidences accueil, et quelle est la destination des personnes qui quittent ces établissements.

Jean-Jacques JEULIN répond que les premiers résidents ont quitté le dispositif au bout de trois ans, parce qu'ils se sentaient prêts, pour se diriger vers des logements autonomes. Une condition pour la réussite de cette démarche est la continuité de leur traitement. Par ailleurs, ces résidences permettent, grâce à la vie en proximité, de repérer une éventuelle modification du comportement des personnes handicapées et d'alerter les psychiatres référents en cas de décompensation.

Mohamed BOUKAYOUH (Amli) aborde le sujet de la sectorisation de la résidence : l'ensemble des acteurs associatifs doit être mobilisé pour monter des projets sur un territoire donné. Cette mobilisation du tissu associatif permet en effet une souplesse dans la vie quotidienne d'une structure qui contribue à inscrire les personnes handicapées dans un processus d'autonomisation. En outre, les différents personnels d'aide à domicile qui interviennent pour étayer l'accompagnement vers le logement privé constituent un maillage représentant une véritable plus-value. Les besoins des publics doivent être conciliés avec cette offre de services.

Philippe LEGER (Aates), directeur de trois pensions de famille en Haute-Savoie, témoigne de son combat pendant plusieurs années pour obtenir un médiateur santé financé par l'ARS. La frontière entre les travailleurs sociaux et le corps médical est en effet diffuse. Le médiateur permet d'éclairer les travailleurs sociaux sur les situations des personnes et sur les soins. L'ARS a répondu favorablement à cette demande, ce qui représente une victoire.

Camille TREILLARD (Udaf 51) évoque un dispositif de familles gouvernantes mis en place dans la Marne. Ce dispositif de colocation réunit 68 appartements destinés à des personnes en situation de déficience psychique. Jusqu'à trois personnes vivent ensemble par appartement, des gouvernantes livrent les repas et assurent une présence durant la matinée et le soir, y compris le week-end. Une équipe SAVS composée de cinq accompagnateurs sociaux renforce la présence de ces gouvernantes. Ce dispositif est financé par le conseil départemental.

Un intervenant demande comment peut être amélioré l'état de santé des personnes, compte tenu de l'absence de personnel médical.

Laetitia ANDRE répond qu'il ne s'agit pas de la vocation des accompagnants. Il est plutôt question de participation des personnes à la vie collective et de responsabilisation. Dès que possible, les postes de salariés sont dévolus en priorité aux résidents ou anciens résidents, par exemple pour des postes en cuisine dans les maisons relais. Ces postes permettent de démontrer aux résidents qu'il leur est possible de reprendre des responsabilités, d'occuper un emploi salarié et de retrouver un logement autonome. Cette valorisation de la personne constitue une démarche centrale.

La procédure d'admission est également spécifique, car elle comporte un processus d'approche à travers un séjour de quelques jours, puis d'une semaine, afin de permettre une adhésion progressive au mode de vie collectif.

Un intervenant invite l'Unafu à mener des actions de lobbying auprès du ministère de la Santé, car il semble absurde que les résidences accueil ne relèvent pas du champ médical.